

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel PAGET

Etaient présents : Mmes CASSAN, LABONNE, NICOL, VASSILIEFF, MM. COLLI, GENTILHOMME, GREGOIRE, GUIBERT, PAGET, POUSSARDIN, RAFFY

Date de convocation : 23/12/2020

Secrétaire de séance : Marie Joséphe LABONNE

Élection 1^{er} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

Vu le procès-verbal du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire,

Vu le courrier de Monsieur Jean-Marc GREGOIRE, en date du 30 novembre 2020 renonçant à ses fonctions d'adjoint au Maire,

Vu l'approbation de Mme la Sous-Préfète en date du 14 décembre 2020, rendant la démission de Monsieur GREGOIRE effective à la date du 18 décembre 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Monsieur Jean-Marc GREGOIRE a renoncé à ses fonctions de 1^{er} adjoint. Cette démission a été adressée à Mme La Sous-Préfète conformément à l'article 2122-15 du CGCT ;

Celle-ci est rendue définitive à compter du jour où son acceptation par Mme la Sous-Préfète a été portée à la connaissance de l'intéressé, à savoir le 18 décembre 2020.

Monsieur GREGOIRE reste conseiller municipal.

Suite à cette démission, il est demandé au conseil municipal de :

- **Fixer** le nombre d'adjoints,
- **Déterminer** le rang du nouvel adjoint.
- **Procéder**, à scrutin secret, au remplacement de l'adjoint démissionnaire après un appel à candidature.
- **Décider** de l'attribution d'une indemnité de fonction de l'élu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** le nombre d'adjoints à 3 (comme précédemment). **11 Voix Pour**
- **DETERMINER** le rang du nouvel adjoint : le 2^{ème} et 3^{ème} adjoint ne souhaitant pas être 1^{er} adjoint, il est retenu une élection au 1^{er} rang du tableau. **11 Voix Pour**
- **PROCEDER** à scrutin secret au remplacement de l'adjoint démissionnaire : après un appel à candidature, Évelyne NICOL-HEIMBURGER se propose.

M. Le Maire proclame les résultats :

Évelyne NICOL-HEIMBURGER : **10 voix**

Marielle CASSAN : **1 voix**

- **PROCLAMER** Évelyne NICOL-HEIMBURGER au rang de 1^{er} adjoint.
- **FIXER** l'indemnité de l'élu, en se référant à la délibération du 10 juillet 2020 attribuant une indemnité de fonction aux adjoints égale à 9,9% de l'indice 1027 soit 385,05 euros bruts à compter du 5 janvier 2021. **11 Voix Pour**